



Question écrite posée par Monsieur Loewenstein : Le prestataire désigné pour l'organisation de la concertation citoyenne dans le quartier UNION

Ces 12 et 13 octobre, se sont tenues deux réunions de participation citoyenne dans le cadre de l'apaisement de la circulation dans le Quartier UNION. Ces réunions font suite aux nombreuses manifestations citoyennes de ces derniers mois portant sur les mesures prises ou à prendre pour, d'une part, limiter le trafic de transit et, d'autre part, limiter les reports de charges consécutives aux premières mesures.

Lors de la période des inscriptions, nous avons appris que les réunions des 12 et 13 octobre sont organisées via ZOOM et que le nombre limite de participants est de 100 par soirée.

Nous avons également appris que l'organisation de ces réunions était assurée par un prestataire externe.

1. Pourriez-vous me préciser quand le marché est passé : lancement de l'appel, délais pour répondre, décision du Collège ?
2. Quelles étaient les conditions reprises dans le cahier des charges ?
3. Qu'en était-il plus particulièrement des conditions d'une organisation de la consultation par visio-conférence ? Un nombre de participants minimum ou maximum par session a-t-il été fixé par le Collège ou l'un des candidats ?
4. Quels sont les prestataires qui se sont portés candidats ?
5. Quels étaient les montants des offres déposées auprès du Collège ?
6. Quel prestataire a été sélectionné et avec quelle motivation ?
7. Enfin, pourquoi c'est le cabinet du bourgmestre, une instance politique, qui pilote l'organisation de cette consultation citoyenne alors que la commune dispose d'un service communication dans lequel travaille des agents très compétentes, neutres et tout à fait qualifiées pour gérer ce type de projets ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Réponse de Madame Van den Bosch :

Monsieur le Conseiller, Cher Monsieur Loewenstein,

La compétence et la neutralité du service Communication de la Commune n'ont jamais été remises en question. Au contraire, leur travail est particulièrement apprécié. Mais il y a aussi le contexte pratique dans lequel cette consultation a été préparée : une période de vacances pendant laquelle certaines mesures limitant la propagation du Covid-19 étaient de nouveau renforcées. Le service Communication a la mission importante d'informer et de sensibiliser les citoyens dans le cadre des mesures applicables, ce qui constitue une tâche essentielle et prioritaire en temps de crise. Vu ces considérations pratiques, le Cabinet a collaboré avec l'administration pour mettre en oeuvre ce projet. L'appel à un prestataire de services externe a été préparé en concertation et a été lancé par l'administration, de même que la préparation

complète de la communication sur le site web de la commune qui s'est déroulée en consultation avec les services Communication et Mobilité.
J'espère avoir répondu à votre question.

Cordialement,